

Zeitschrift:	Mobile : la revue d'éducation physique et de sport
Herausgeber:	Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école
Band:	7 (2005)
Heft:	6
Artikel:	De l'idée à la réalisation
Autor:	Leonardi Sacino, Lorenza
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-995842

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Projets autogérés

Les activités de jeunesse extrascolaires bénéficient d'un bon soutien en Suisse, tant par la Confédération à travers ses actions d'encouragement que par d'autres institutions qui aident les jeunes à réaliser leurs projets. *Lorenza Leonardi Sacino*

De l'idée à la réalisation

La promotion des activités extrascolaires fait partie des tâches que la Confédération assume à travers son Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et à travers la Commission fédérale pour la jeunesse (voir page 34). Mais d'autres acteurs s'engagent dans ce secteur afin de soutenir les jeunes dans leurs entreprises. Le DOJ (l'Association faîtière suisse pour l'animation jeunesse en milieu ouvert) est actif pour l'instant surtout en Suisse alémanique, tandis qu'en Suisse romande, le canton de Vaud s'illustre avec son Groupe d'intérêt jeunesse.

Coordonner pour mieux gérer

Ces vingt dernières années, l'animation jeunesse en milieu ouvert a pris une tournure de plus en plus professionnelle. Au point de faire partie intégrante désormais du tissu social et de la promotion culturelle. En Suisse, ces activités sont organisées le plus souvent par les communes, parfois en collaboration avec des associations privées ou des paroisses. Les institutions et les professionnels actifs dans ce secteur ont souvent construit des réseaux avec différents modèles de coordination. Cette situation a conduit voilà trois ans à la création du DOJ dont font partie actuellement quelque 300 institutions.

Présent surtout en Suisse alémanique, mais avec l'ambition d'étendre ses activités au Tessin et à la Suisse romande, le DOJ compte parmi ses partenaires la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, la Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse et Caritas Suisse. L'objectif du DOJ est d'affiner la qualité du travail des institutions et des professionnels de la branche, en les soutenant et en les représentant au sein de la société. Ses tâches principales sont, outre la gestion de son réseau de contacts et du site internet, la publication d'une newsletter électronique mensuelle, l'organisation de cours de perfectionnement, la promotion d'instruments de planification et de coordination du travail avec les jeunes, ainsi que le soutien de projets novateurs et de recherche.

Ainsi, le DOJ s'occupe en ce moment d'initiatives variées, comme la journée de formation du 21 mars 2006 sur le thème de la prévention, ou le projet «Quizshow» avec Caritas, qui permet aux associations de jeunesse, aux fédérations et aux sociétés sportives suisses d'abor-



der des questions interculturelles (étrangers, immigration, communication entre cultures). La promotion des activités sportives est un autre secteur d'activité du DOJ, qui s'engage pour que les jeunes participent à des événements sportifs organisés dans un quartier ou une commune et trouvent des lieux adaptés pour leurs loisirs. Les associations membres reçoivent également une aide pour mettre en pratique certaines idées, comme le célèbre Midnight Basketball (www.mb-network.ch) ou le «Bunt kickt gut», une sorte de streetsoccer transculturel (www.bunkicktgut.ch).

➤ *Geschäftsstelle Dachverband
Offene Jugendarbeit DOJ
Elena Konstantinidis
Sandstrasse 5
3302 Moosseedorf
E-mail: welcome@doj.ch
www.doj.ch*

Des fonds pour passer à l'action

La politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse ne comprend pas seulement la protection des mineurs, mais aussi l'encouragement des activités de jeunesse. Ainsi, la loi fédérale concernant l'encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires (LAJ), instituée en 1989, précise que ces activités doivent permettre «aux enfants et aux jeunes de développer leur personnalité et d'assumer des responsabilités d'ordre socio-politique au sein de la société, en leur donnant l'occasion de participer activement au travail des organisations de jeunesse, par l'exercice, par exemple, de fonctions de direction, d'encadrement ou de conseil». Conformément à la LAJ, la Confédération alloue chaque année un crédit de 6 500 000 francs à des organismes actifs dans ce secteur (associations, organisations ou groupements sans but lucratif), ainsi qu'à la formation des

responsables des activités de jeunesse et à des projets spécifiques d'intérêt national.

C'est le service de la jeunesse de l'OFAS qui gère ces projets grâce à un effectif de deux personnes pour un temps de travail total de 130%. Les aides financières sont attribuées chaque année sur la base d'un formulaire de demande à renvoyer avant la fin du mois de mars. Elles sont calculées selon un système de points attribués en fonction d'une série de critères précis, énoncés dans les directives pour le calcul des aides financières selon la LAJ. Ces critères se fondent sur l'activité et la structure de l'association. Au nombre de 130 environ, les services qui encouragent l'engagement bénévole des jeunes et qui bénéficient du crédit susmentionné sont actifs dans les secteurs les plus variés (loisirs, environnement, politique, études, culture, société, etc.). Parmi eux, on trouve bien sûr des

sociétés sportives, mais aussi le mouvement scout suisse, la Jeunesse rurale, le WWF, le Parlement des jeunes, la Croix-Rouge ou encore le Centre Martin Luther King.

Des aides sont aussi prévues pour des projets particuliers, comme l'Action 72 heures, promue en septembre de cette année par la Fédération suisse des activités de jeunesse avec d'autres organisations non-membres. Dans toute la Suisse, des jeunes ont bénéficié de 72 heures – ni plus ni moins – pour réaliser un projet collectif de A à Z, comme la construction d'un halfpipe, le nettoyage d'un cours d'eau ou une mise en scène théâtrale dans un foyer.

► Marco Stricker

Tél.: 031 323 82 58, fax: 031 324 06 75
E-mail: marco.stricker@bsv.admin.ch
www.ufas.admin.ch/fam/aktuell



Les Vaudois entrepreneurs

Depuis l'an 2000, les jeunes du canton de Vaud peuvent s'adresser à de vrais spécialistes de l'animation pour réaliser leurs besoins dans ce domaine. Soutenu par le Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud (SPJ), le Groupe d'intérêt jeunesse (GIJ) est né en 1995 suite à une motion au Conseil d'Etat vaudois, par laquelle un député demandait de définir une politique d'aide aux associations de jeunesse.

Une subvention de 200 000 francs, versée chaque année par le canton (dont 90 000 sont redistribués par une commission spéciale d'attribution des fonds à des idées concrètes élaborées par les jeunes) permet d'offrir un soutien méthodologique et/ou financier, selon certains critères: la demande doit être formulée par des jeunes entre 13 et 25 ans, l'idée doit concerner une localité vaudoise et la participation des jeunes doit être à but non lucratif. Récemment, le GIJ a permis à des jeunes d'Aigle de cons-

truire un skate park et d'organiser un festival de musique locale. À Cossonay, outre le skate park réalisé il y a quelques années, une piste de BMX vient de voir le jour. À Lausanne, des jeunes passionnés de basket ont reçu un coup de main pour créer une ligue de streetball; d'autres, adeptes du footbag, ont reçu un soutien pour développer, structurer et trouver des fonds pour leur projet. Autres activités soutenues par le GIJ: soirées techno ou d'astronomie, projets musicaux contre la violence, représentations théâtrales...

Le GIJ s'occupe aussi de conseiller les communes vaudoises dans leur politique de la jeunesse. En 2001, la commune de Rolle a demandé l'intervention du GIJ pour régionaliser le financement de son centre d'animation, alors qu'en 2003, Cossonay a demandé une analyse des besoins extrascolaires des jeunes de la commune.

Les deux personnes qui travaillent à temps partiel au GIJ ont aussi publié cinq guides

pratiques, qui peuvent être directement téléchargés sur internet: «Un skate park dans ma commune, pourquoi pas?», «Association ou fondation, quelles différences?», «La recherche de fonds, mission impossible?», «Créer une association, pourquoi, comment?», «Médiatiser son projet, comment faire?», «Budget et comptabilité, un casse-tête?».

► Groupe d'intérêt jeunesse

Pré Fleuri 6
1006 Lausanne
Tél./Fax : 021 624 30 43
E-mail : www.groupeinteretjeunesse.ch